Assemblée générale de Vélocité

- 26 janvier 2017 -

Rapport d'activité
année 2016

Le rapport d'activité 2016 suit, dans sa présentation, une organisation thématique des activités de Vélocité et non un ordonnancement chronologique.

Sortie ornithologique

Dimanche 3 mai 2016

Cette année, la sortie ornithologique, en partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm) et Handibaie, prenait le Val-Saint-Père pour environnement.

Voici un compte-rendu détaillé ponctué par des images des oiseaux rencontrés au cours de cette sortie annuelle :

http://velociteavranches.org/compte-rendu-de-la-belle-sortie-groupe-ornithologique-normand-velocite-handi-baie/

Dynamobile

Le vendredi 12 août 2016

Vélocité soutient tous les rapports au vélo, quotidien ou épisodique, à grande vitesse ou à petite vitesse. Comment, dès lors, aurions-nous pu ne pas aider l'association belge Dynamobile qui, chaque année, pense les vacances à vélo ?

Vélocité a ainsi, au cours du premier semestre de l'année 2016, soutenu les démarches des représentants de Dynamobile auprès de la ville de Ducey pour les accueillir au mieux à leur arrivée et au cours de leur séjour dans le pays de la baie.

Dynamobile représentait, cette année, environ 150 cyclistes. 150 personnes qui ont ainsi vécu leurs vacances autrement et, à les entendre, pour beaucoup, envisager autrement les vacances est inenvisageable…

Pour en savoir plus sur Dynamobile, le tourisme à vélo en France et la Véloscenie, un seul lien s'impose :

http://velociteavranches.org/le-tourisme-a-velo-en-france-et-dans-le-sud-manche-le-point-a-loccasion-du-passage-de-dynamobile/

Rando Baie

Dimanche 5 juin 2016

Vélocité a toujours été au rendez-vous de Rando Baie en participant à l'encadrement d'une sortie vélo.
Cette année, le parcours retenu était ambitieux, long de 35 km, gourmand, se ponctuant de « pauses dégustations » chez des producteurs locaux, et à l'heure du Tour puisque les premiers kilomètres étaient, ni plus ni moins, les premières kilomètres du Tour 2016…

45 personnes ont participé cette sortie qui avait pour nom : « Les premiers kilomètres du Tour de France 2016 ». Numériquement parlant, c'est un succès.

Nous attendrons toutefois, lors de la prochaine édition de Rando Baie, que la sortie vélo dont nous aurons la charge soit limitée à 25 participants pour optimiser la sécurité du groupe et garantir son esprit notamment au regard de son allure à « vitesse modérée » et la convivialité qu'elle permet.

Pour plus d'informations sur cette promenade à vélo :

http://velociteavranches.org/velocite-a-participe-a-rando-baie-le-5-juin/

La sortie avec le C.A.D.A. d'Avranches

Le dimanche 30 octobre

Il arrive que des idées émergent à l'occasion de nos réunions de bureau et certaines apparaissent immédiatement et unanimement comme bonnes. Ce fut précisément de cette manière que la proposition d'organiser une sortie vélo avec le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile nous est apparue.

Parvenant, pour un prêt, à rassembler une bonne dizaine de vélos, nous avons organisé deux sorties, une le matin et une autre l'après-midi. La première prit pour destination Saint-Léonard et l'autre les herbus du Val-Saint-Père.

Ce jour-là le soleil était là, plein, et les personnes qui ont profité de cette sortie, elles nous l'ont dit, ont été enthousiasmées tant elle venait les détacher de leur quotidien.

Quelques images et un récit de cette sortie sont disponibles via un simple clic :

http://velociteavranches.org/sortie-velo-avec-les-demandeurs-dasile-du-cada-davranches/

Nul doute que nous mettrons de nouveau en place, l'année prochaine, avec l'équipe du C.A.D.A., une balade à vélo.

Bourses aux vélos de printemps et d'automne

Samedis 23 avril et 19 novembre 2016

L'intérêt que suscitent les bourses aux vélos, d'une année sur l'autre, est continu, permettant, en moyenne, de mettre en vente une cinquantaine de vélos. Généralement, la moitié trouve un

acheteur, ce qui, du point de vue de Vélocité, revient à remettre en circuit annuellement de nombreux vélos.

Cette année, la bourse d'automne était « spéciale » en ce qu'elle était associée à une opération de marquage Bicycode que l'association membre de la F.U.B. de Rennes, Rayons d'action, à notre invitation, a assuré.

Trente-trois vélos ont reçu un marquage. Trente-trois vélos qui, de ce fait, s'avèrent être mieux munis contre le vol.

Ci-dessous, un compte-rendu de la bourse aux vélos du 19 novembre 2016 ainsi qu'une description du dispositif Bicycode :

http://velociteavranches.org/joli-succes-pour-la-bourse-aux-velos-dautomne/

http://velociteavranches.org/operation-marquage-bicycode-a-avranches-le-19-novembre/

Le nombre de marquages étant significatif, supposant donc une demande qui n'est pas propre à Avranches, nous allons, en 2017, solliciter le Conseil départemental de la Manche pour l'achat d'une machine à graver dont les quatre associations F.U.B. du département pourrait bénéficier.

Rappelons que les bourses aux vélos, et les adhésions à Vélocité, représentent l'essentiel des ressources financières de notre association.

Indemnité Kilométrique Vélo

Le 1er mars dernier, le bureau de Vélocité vous annonçait la mise en place effective de l'indemnité kilométrique vélo (IKV), ses modalités et la manière dont il est possible d'en bénéficier.

L'IKV permet de bénéficier d'un soutien financier lorsqu'on se rend à vélo à son travail en partant de son domicile. Pour l'heure, ce dispositif concerne le secteur privé et certaines institutions publiques à titre expérimental.

L'IKV est une évolution législative importante bien que modeste pour inciter les personnes qui ne font pas déjà du vélo à le faire de leur domicile au travail. Il faudrait, d'après l'évaluation de l'Ademe, que l'indemnité passe à 35 centimes le kilomètre pour obtenir l'effet escompté par ce dispositif de l'IKV :
http://www.ademe.fr/evaluation-mise-oeuvre-experimentale-lindemnite-kilometrique-velo-evaluation-a-an

En tout cas, si vous souhaitez en bénéficier, un clic s'impose :

http://velociteavranches.org/pour-percevoir-lindemnite-kilometrique-velo-ikv-comment-faire/

La ville de Brécey

Réunion avec la maire de Brécey le 16 février 2016
Réunion avec les élus de la mairie de Brécey le 31 mai 2016 (en mairie)
Réunion avec les élus de la mairie de Brécey le 7 juin 2016 (sur le terrain)

Courrier du 18 février 2016 au maire de Brécey (Annexe 1.1)
Courrier du 28 avril 2016 au maire de Brécey (Annexe 1.2)
Courrier du 28 mars 2016 au maire de Brécey (Annexe 1.3)
Courrier du 28 décembre 2016 au maire de Brécey (Annexe 1.4)

Informations complémentaires dont le rapport « Propositions pour un apaisement de la circulation dans le centre de Brécey » remis au maire de Brécey au début au mois de mars 2016 : http://velociteavranches.org/les-propositions-de-velocite-pour-un-apaisement-de-la-circulation-dans-le-centre-de-brecey/

Lorsque Vélocité s'adresse aux élus, il est toujours privilégié une approche qui se veut pédagogique pour les conduire progressivement à se représenter précisément le sens de notre démarche, laquelle n'a pour finalité que la prise en compte graduelle, au niveau de la ville, des aménagements vélos et piétons nécessaires pour favoriser la pratique des modes de locomotion doux.

C'est ainsi que nous avons procédé à Brécey, obtenant, après plusieurs rencontres avec les élus, et la formalisation de « propositions pour un apaisement de la circulation dans le centre de Brécey », des aménagements cyclables et piétons au niveau de la place de l'Hôtel de ville, précisément un double-sens cyclable rue Louis-René Leberriays qui permet de passer de la rue de l'Eglise à la place de l'Hôtel de ville sans devoir emprunter la D911 et une zone de stationnements vélos.

Pour l'heure, alors que le DSC a été acté par la ville de Brécey, la mise en place de la signalisation verticale en témoigne, les marquages au sol n'ont toujours pas été réalisés. Devant être réalisé « en résine », ces marquages vont devoir attendre maintenant le printemps, période où le temps est plus clément, pour apparaître ! Par ailleurs, nous attendons toujours l'arrêté le concernant !

L'essentiel pour Vélocité est que la ville de Brécey se soit enfin accordée la possibilité de faire un « essai » qui, via ces premiers équipements, nous n'en doutons pas, sera concluant de sorte que nous puissions continuer l'intégration des modes de locomotion active à Brécey.

Nous apparaît prioritaire, dans cette perspective, le passage de « l'hyper-centre » de Brécey à 30 km/h (actuellement à 50 km/h) et la mise en double-sens cyclable d'autres rues, en particulier la rue des Ecoles, pour permettre un accès simplifié et sécurisé à l'école primaire et aux infrastructures sportives.

Récemment, nos propositions ont été renforcé par son Plan Local d'Urbanisme et son Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui rappelle à la ville de Brécey qu'elle doit « favoriser les déplacements doux, propres et peu nuisants (…). Il faut intégrer la place du vélo » !

Le bureau de Vélocité a donc envoyé le 28 décembre 2016 un courrier au maire de Brécey pour le remobiliser en faveur de nos actions communes.

Il apparaît important de noter que, sans Vélocité, sans un rappel régulier et motivé des avantages qui se lient du développement des modes doux de déplacement, la ville de Brécey n'aurait certainement jamais pris une décision à leur endroit. Certaines recommandations du P.A.D.D. de la ville de Brécey pointent clairement cet état de fait.

La ville d'Avranches

Réunion du 21 mars 2016 avec le maire d'Avranches
Réunion du 10 mai 2016 (Maison du vélo)
Réunion du 20 juin 2016 avec M. Droullours, M. Hurel et M. Othon
Réunion du 28 juin 2016 (Maison du vélo)
(La réunion du 15 septembre, prévu avec M. Droullours, M. Hurel et M. Othon, a été annulée par Vélocité faute de disponibilité)
Réunion du 4 octobre (Maison du vélo)
Réunion du 15 novembre 2016 (Maison du vélo)
Réunion du 23 décembre 2016 avec Mme Cochat et M. Droullours

Courrier du 29 décembre 2015 au maire d'Avranches (Annexe 2.1)
Courrier du 22 février 2016 au maire d'Avranches (Annexe 2.2)
Courrier du 28 avril 2016 au maire d'Avranches (Annexe 2.3)
Courrier du 8 juillet 2016 au maire d'Avranches (Annexe 2.4)
Courrier du 8 juillet 2016 au maire d'Avranches (en attache)

Articles de presse suite au point de presse du mois d'avril 2016 et réponse de Vélocité à la demande du maire d'Avranches de rééquilibrer certains propos tenus dans un de ces articles :
http://velociteavranches.org/communique-de-presse-sur-le-velo-a-avranches-les-articles-les-reactions-nos-reponses/

Les « propositions d'itinéraires sécurisés » de Vélocité à la ville d'Avranches et une carte permettant de les visualiser :
http://velociteavranches.org/propositions-ditineraires-securises-pour-la-ville-davranches-par-velocite/

Le projet de la Maison du vélo (étude et compte-rendu de réunion) :
http://velociteavranches.org/a-avranches-une-maison-du-velo-se-dessine/

Notre relation avec la ville d'Avranches, pendant l'année 2016, a connu deux temps, le second, de notre point de vue, demandait certainement que le premier ait eu lieu.

Ce premier temps a abouti à la nécessité pour Vélocité, via un point de presse, d'exprimer son mécontentement devant le peu de volonté apparente de la ville d'Avranches, depuis son investiture, à faire apparaître, dans les mots et les actes, une politique cyclable. L'absence de toute réponse officielle à notre courrier en date du 29 décembre nous a ainsi définitivement convaincu de devoir en rendre compte. Il ne s'agissait pas seulement, pour Vélocité, au travers de ce point de presse, de conduire la ville d'Avranches à réagir techniquement, par des aménagements, mais de répondre pleinement à la logique « participative » qui l'anime en instituant une coopération effective entre la ville et Vélocité. Cet appel à un partenariat renouvelé, pour Vélocité, impliquait la mise en place de réunions tripartites (élus, services techniques, Vélocité) pour, d'un côté, améliorer l'existant et, d'un autre côté, anticiper et intégrer, selon les projets de rénovation de la voirie, les infrastructures et dispositifs favorables à la pratique du vélo et de la marche.

La réponse de la ville d'Avranches s'est montrée cohérente et à la hauteur de nos attentes. Ainsi, à partir du mois de juin 2016, certaines de nos requêtes, en termes d'aménagements, ont été réalisées (stationnements vélos place Carnot, marquages au sol rue de Pont-Gilbert, la signalisation voie verte à la gare SNCF, marquage au sol rue du Général de Gaulle). La réunion tripartite a été créée et M. Droullours a été nommé le référent élu vélo de la ville d'Avranches. Nous avons pu avoir accès à l'ensemble des arrêtés municipaux que nous souhaitions consulter pour vérifier leur adéquation avec la signalisation en place dans les rues concernées par le double-sens cyclable et les zones 30. Par ailleurs, la ville d'Avranches a attesté d'un réel soutien pour la création de la Maison du vélo à Avranches, d'abord au travers d'une subvention de 300 euros, ensuite, lors des quatre réunions nécessaires à la définition de ce projet, M. Cossec et M. Ferreira, élus, étaient systématiquement présents, enfin, en mettant à disposition un local à la ferme Trublet. Dernière évidence d'un changement, au début du mois de novembre, la ville d'Avranches a sollicité Vélocité, et d'autres associations, pour recueillir nos propositions en faveur du développement des modes de locomotion doux. Cette demande de la ville d'Avranches a motivé, du côté de Vélocité, la réalisation d'une étude extensive prenant pour thème la question vélo/piétonne à Avranches, étude que nous regardons comme une manière de rendre manifeste et tangible auprès de la ville d'Avranches que le partenariat auquel Vélocité aspire avec elle n'est pas un mot de façade.

Nous espérons que cette étude et l'ouverture prochaine de la Maison du vélo installent définitivement le rapport Vélocité/Ville d'Avranches dans une dynamique qui n'a pas d'autres ambitions que de rendre la ville plus conviviale et de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous avons collectivement à faire face.

Concernant le projet de la Maison du vélo, Vélocité, à partir du début de l'année 2016, a entamé des démarches qui ont conduit à une première réunion à la mairie d'Avranches, le 10 mai 2016, réunion inédite, pour ne pas dire historique, en ce qu'elle impliquait l'ensemble des associations vélos de l'agglomération d'Avranches (V.C.A., T.C.Val., M.D.B., C.T.A, Vélocité).

Il est apparu comme une évidence, à l'issue des deux premières réunions (la seconde se déroula le 28 juin), que la Maison du vélo devait être le reflet de l'ensemble des associations vélos locales et être, en conséquence, décentrée de Vélocité. C'est la raison pour laquelle, au cours de la troisième réunion, le 4 octobre 2016, nous avions travaillé à la rédaction des statuts de la Maison du vélo et, en

continuité de cette étape, le 15 novembre, à la ferme Trublet, nous devions procéder à l'élection de son Conseil d'administration.

Cependant, de la seconde à la quatrième réunion, les associations vélos, pour diverses raisons, tout en soulignant l'intérêt indéniable de la Maison du vélo, se sont progressivement retirées. Dès lors, la condition selon laquelle il devait être créé une nouvelle entité administrative pour soutenir la Maison du vélo ne représentait plus, pour Vélocité, une condition *sine qua non*.

Aussi, pour des raisons pratiques (Notamment, financière et statutaire) et pour permettre une ouverture rapide de la Maison du vélo, le bureau de Vélocité a décidé de « reprendre » temporairement ce projet en main, ce qui signifie concrètement que Vélocité établira avec la ville d'Avranches, au cours du mois de janvier 2017, une convention pour faire un usage spécifié (Un atelier de petites réparations vélos) du local que nous propose la ville. Nous ouvrirons probablement, dans un premier temps, la Maison du vélo à raison d'une après-midi toutes les deux ou trois semaines selon le nombre de bénévoles disponibles. L'atelier sera la première activité de la Maison du vélo. Nous espérons pouvoir établir, au cours du premier semestre 2017, en partenariat avec l'association V'Lo de Saint-Lô, une session de d'apprentissage ou de réapprentissage du vélo.

Pour l'instant, la Maison du vélo fonctionnera sur du bénévolat. Son développement, à terme, nécessitera certainement un salariat. Cf. l'étude de Vélocité.

Il importe de préciser plusieurs choses. Premièrement, le « recul » des associations vélos a coïncidé avec l'entrée, dans ce projet, de deux associations : le Conseil citoyen (association d'habitants du quartier de la Turfaudière) et Quartier nature. Deuxièmement, la Maison du vélo est une structure ouverte à toute association désireuse de lui donner une nouvelle dimension au travers de son objet propre (il lui suffira alors d'établir, avec la ville d'Avranches, une convention). Troisièmement, une personne souhaitant profiter de l'atelier vélo de la Maison du vélo n'aura pas besoin de devenir nécessairement adhérente de Vélocité (un paiement symbolique, ou libre, à la journée apparaît être une bonne solution). Par contre, l'adhésion à Vélocité permettra un accès libre et annuel à l'atelier. Quatrièmement, Vélocité s'accorde une année pour soutenir administrativement et juridiquement la Maison du vélo. Il s'ensuivra un bilan, au début de l'année 2018, et certainement un contexte nouveau bénéficiant de l'expérience de la Maison du vélo sur une année susceptible de mobiliser d'autres associations qui, Vélocité l'espère, reconnaîtront alors la Maison du vélo comme un lieu de mutualisations et représentatif de toutes les pratiques du vélo.

Nous reviendrons, lors de notre assemblée générale, et de manière détaillée, sur la Maison du vélo que nous pensons aménager le samedi 28 janvier 2016. Dès que la date de cet aménagement est fixée avec certitude, nous vous en informerons et, sachez, dès aujourd'hui, que vous êtes toutes/tous les bienvenu(e)s.

Enquête publique pour le projet de vélo-route voie verte de Poilley au Mont-Saint-Michel

C'est comme association des usagers du vélo que Vélocité, en prenant pour référent nos statuts selon ses dimensions environnementale, sociale et de promotion de la pratique du vélo, que Vélocité a abordé cette enquête publique.

Notre avis s'est formé en trois temps. D'abord au travers de la consultation des dossiers/documents sur lesquels portait l'enquête publique. Ensuite, en nous rendant, à vélo, sur le terrain pour mieux juger de la qualité de l'itinéraire retenu par le Conseil départemental de la Manche et des parties de cet itinéraire qui occupent le Domaine Public Maritime. Enfin, en débattant avec les associations de Vigibaie (collectif d'associations de défense de l'environnement du pays de la baie dont Vélocité est membre).

Vélocité a exprimé un « avis favorable » avec quelques réserves. Nos conclusions, remis à l'enquêteur public, sont accessibles sur notre site :
http://velociteavranches.org/projet-de-voie-verte-pontaubault-le-mont-saint-michel-velocite-donne-son-avis/

Nous serons en mesure, à l'occasion de l'assemblée générale, de vous faire part des conclusions du rapporteur public.

L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Réunion du 22 mars 2016 vec le directeur du préfet de la Manche, M. Marmion
Réunion du 22 avril 2016 avec Mme Nouvel et M. Julienne (élus CD 50)
Réunion du 4 mai 2016 avec M. Legrand (élu CR Normandie)
Réunion du 20 juin avec M. Rocard, Conseiller environnement et transport du premier ministre
Réunion du 21 juillet 2016 avec le sous-préfet d'Avranches dans le cadre du Comité vélo
Réunion du 22 octobre 2016 avec le sous-préfet d'Avranches dans le cadre du Comité vélo

Courrier du 16 janvier 2016 à Hervé Morin (Annexe 3.1)
Courrier du 22 janvier 2016 à Philippe Bas (Annexe 3.2)
Courrier du 12 mai 2016 à Christian Prudhomme (Annexe 3.3)
Courrier du 29 janvier 2016 à Jean-François Le Grand (Annexe 3.4)
Courrier du 3 février 2016 au préfet de la Manche (Annexe 3.5)
Courrier du 25 avril 2016 au préfet de la Manche (Annexe 3.6)
Courrier du 18 mai 2016 à Philippe Bas (Annexe 3.7)
Courrier du 16 juin au directeur du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel (Annexe 3.8)
Courrier du 18 octobre 2016 au sous-préfet d'Avranches (Annexe 3.9)

Les enjeux de la 7ème Convergence vélo au Mont-Saint-Michel
http://velociteavranches.org/dans-un-mois-le-12-juin-cest-la-7eme-convergence-velo-vers-le-mont-saint-michel/

La 7ème Convergence vélo au Mont-Saint-Michel sous toutes ses coutures :
http://velociteavranches.org/300-participants-a-la-7eme-convergence-revivons-cette-journee-humide-mais-reussie/

Un inventaire des articles et reportages portant spécifiquement sur la question de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel :
http://velociteavranches.org/laccessibilite-velo-au-mont-saint-michel-dans-les-medias-a-loccasion-du-grand-depart-du-tour-de-france/

Le contexte de l'année 2016 de notre action au Mont-Saint-Michel était différent pour au moins deux raisons. La première est que le Tour de France prenait le Mont-Saint-Michel pour point de départ. La seconde est la nomination d'un nouveau préfet de la Manche (fin 2015), M. Witkowski, puis d'un nouveau sous-préfet à Avranches, M. Doutez.

Un contexte différent que nous avons su mettre à profit pour permettre une évolution significative de la place du vélo au Mont.

Cette évolution correspond à l'ouverture, en 2017, à titre expérimental, de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel aux mois de mai, juin et septembre. Autrement dit, cette année, les limites de l'accès vélo au Mont ne devraient concerner que les mois les plus estivaux, juillet et août.

Nous devrions pouvoir confirmer cette avancée lors de notre assemblée générale. Nous aborderons également le 26 janvier les modalités techniques de cette phase expérimentale encore en discussion.

Mais rendons plus explicite ce contexte particulier. Tout d'abord, le Tour de France. Il nous est apparu nécessaire de profiter de la couverture médiatique que cet évènement impliqué (nous ne nous sommes pas privés de rappeler le sort qui est fait au vélo au Mont-Saint-Michel dans les médias) sans pour autant organiser, le jour du « Grand départ », une opération « coup de poing » ou tout autre manifestation dans la mesure où la légitimité de Vélocité s'est constituée sur sa capacité à pointer, toujours de manière argumentée, les contradictions et les limites des institutions concernées par le vélo au Mont. C'est la raison pour laquelle Vélocité n'a jamais été publiquement attaquée, démentie, depuis qu'elle représente les usagers du vélo au Mont. Aussi, entreprendre, à l'occasion du Tour de France, une opération « médiatique » (bloquer les cyclistes par exemple) aurait été le meilleur moyen de donner à ces institutions les moyens de décrédibiliser notre discours et nos attentes au Mont.

De toute évidence, la visibilité médiatique de notre cause au Mont-Saint-Michel grâce au Tour de France a eu un impact, et un impact favorable, dans le rapport de force qui se joue, depuis plusieurs

années, entre les représentants du vélo (Vélocité, ligues de cyclotourisme de Normandie et Bretagne) et l'Etat.

Mais cet usage du Tour de France n'est pas une raison suffisante pour rendre compte du repositionnement récent de l'Etat. Il faut lui ajouter le fait que le Conseil départemental de la Manche, représenté par Mme Nouvel et M. Julienne (Le CD 50 est déterminé à faire du vélo un levier de l'économie touristique du département) a soutenu, de manière convaincante et répétée, auprès de la préfecture de la Manche, le bon sens de notre action au Mont.

Un autre facteur, loin d'être négligeable, de ce changement de l'approche de l'Etat est la nomination, comme nous le soulignions plus haut, au niveau du département, de deux nouveaux représentants de l'Etat, apportant ainsi une attention renouvelée au discours des représentants du vélo.

Concrètement, notre interlocuteur actuel, le sous-préfet d'Avranches, ne questionne pas la justesse de nos revendications. L'enjeu, pour lui, est de s'assurer que le vélo au Mont s'accorde avec la fréquentation du site et les exigences de sa « sécurisation ».

Nous aborderons, lors de notre assemblée générale, les attentes spécifiques de l'Etat lors de cette période expérimentale qui sera évaluée.

Annexes

Annexe 1.1

Objet : Aménagement cyclable de la ville de Brécey

Avranches, le 18 février 2016

Monsieur le maire,

Suite à notre rendez-vous du mardi 16 février 2016, avant une présentation plus détaillée, veuillez trouver, ci-dessous, une liste des aménagements cyclables envisageables sur le territoire de la commune de Brécey :

Les rues ayant vocation à devenir des doubles-sens cyclables (DSC) :
Les DSC ont l'avantage de réduire les temps de parcours à vélo et d'être particulièrement sécurisés, et ce pour deux raisons. La première est la vitesse limitée à 30 km/h. La seconde est la co-visibilité entre le cycliste et l'automobiliste. Les DCS sont ainsi des dispositifs qui contribuent significativement à l'apaisement de l'espace de la voirie.

Le coût se réduit à l'investissement de quelques panneaux de signalisation et d'un marquage au sol.

- Rue des écoles
- Rue Louis René le Berriays et, en continuité, la rue qui longe la Place de l'Hôtel de ville.
- Rue du Fonteny

Les stationnements vélos :
C'est une règle, la pratique du vélo est favorisée par la possibilité trouver des infrastructures cyclables adéquates et au plus proche de la destination du cycliste.

L'investissement pour un arceau de stationnement de type « U inversé » s'élève entre 130 et 175 euros par arceau selon le fournisseur (un arceau permet de stationner deux vélos).

- Au moins une zone de stationnement (quatre arceaux) au niveau de la Place de l'Hôtel de ville (idéalement ces zones se situeraient aux deux opposés de la place, se tenant l'un par rapport à l'autre en diagonale.
- Au Centre Culturel (6 arceaux).
- A la crèche (3 arceaux)
- Stade municipal, Club House (6 arceaux)

La zone 30
Comme nous vous l'indiquions lors de notre réunion, une zone 30 représente en soi un aménagement cyclable, la vitesse réduite rendant la voirie plus sécurisée. Il nous apparaît que les deux axes entrants, dans un périmètre qui s'ordonnent à partir des rues commerçantes et de l'espace culturel de la commune de Brécey, demandent à être requalifiés en zone 30.

Le coût de la qualification de cette zone qui prend pour centre la Place de l'Hôtel de ville en zone 30 correspond à la mise en place de panneaux de signalisation. Un dispositif efficace appelle l'installation de « gendarmes couchés ».

- Dans le sens Avranches/Brécey, à partir de l'avenue de Virey.

- Dans le sens Villedieu-les-Poêles/Brécey, avant la station Durigny-Duval.
- Dans le sens Saint-Hilaire-du-Harcouët/Brécey, à partir de la rue Jeanne d'Arc.
- Dans le sens Cuves/Brécey, à partir de la Résidence la Bleutière.

Dans l'ordre des aménagements de la voirie prévus par la ville de Brécey, l'aménagement de la Place de l'Hôtel de ville se présente comme prioritaire. Dans cette perspective, la qualification de la rue Louis René le Berriays et de la rue qui la prolonge le long de la Place de l'Hôtel de ville en DSC nous apparaît essentielle car elle permet d'assurer une continuité cyclable, en évitant la départementale, entre la Place de l'Hôtel de ville et la Place du Marché. Ce DSC, associé avec la création de deux zones pour le stationnement des vélos, comme première phase de l'aménagement cyclable de votre commune, s'offre comme un appel à la pratique du vélo que vous soutenez.

Nous vous ferons parvenir, avant la fin du mois de février, en prenant appui sur un plan, une présentation plus avancée/technique de ces aménagements.

Nous nous tenons pleinement disponibles pour vous accompagner dans cette transition cyclable de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 1.2

Objet : Aménagement cyclable de la ville de Brécey

Avranches, le jeudi 28 avril 2016

Monsieur le maire,

Votre courrier, en date du 12 avril 2016, précise qu'une « réunion off », rassemblant les élus ayant été destinataires des propositions faites par Vélocité au regard des aménagements cyclables de la ville de Brécey, « aura lieu prochainement ».

Nous nous félicitons de votre décision de mettre en place cette réunion.

Pour discuter de la manière dont vous appréhendez nos recommandations, et rendre nos échanges pratiques, nous vous proposons de vous rencontrer au cours de la troisième semaine du mois de mai 2016.

Nous vous laissons définir, selon vos disponibilités, le jour et l'heure de notre réunion qui, de notre côté, n'a que l'ambition de répondre à la nécessité d'ouvrir la rue au partage des différents modes de locomotion, pour ne pas citer les enjeux environnementaux et sociétaux liés à la pratique du vélo au quotidien et à la pratique de la marche à pied.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations,

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 1.3

Objet : Aménagement cyclable de la ville de Brécey

Avranches, le lundi 28 mars 2016

Monsieur le maire,

Suite à notre rendez-vous du mardi 16 février 2016 et la remise de nos propositions en faveur du développement cyclable de la ville de Brécey lors du conseil municipal du mercredi 2 mars 2016, nous aimerions pouvoir vous rencontrer, en présence de M. Poulain, à une date ultérieure au prochain conseil municipal du mercredi 6 avril 2016.

Le réaménagement de la place de l'Hôtel de ville de Brécey constitue une belle opportunité pour intégrer le vélo en tant que mode doux de locomotion et la rendre plus accueillante pour l'ensemble de vos concitoyens.

Comme vous le savez, les travaux de la place de l'Hôtel de ville tombent sous les dispositions de l'article 20 de la loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi Laure) :

« *A compter du 1er janvier 1998, à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe* »

C'est donc dans l'esprit, conformément à la loi Laure, de favoriser la sécurité de la circulation, de développer progressivement les réseaux cyclables urbains et l'usage des modes doux que nous aimerions situer cette nouvelle demande de rendez-vous.

Nous espérons que vous répondrez favorablement à notre demande et que le document faisant la synthèse de nos propositions aura arrêté votre attention et contribué à ce que vous regardiez la prise en compte des aménagements cyclables comme une priorité.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations,

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 1.4

Objet : plan local d'urbanisme de Brécey

Avranches, le 28 décembre 2016

Monsieur le maire,

Votre commune, Brécey, sera bientôt dotée d'un plan local d'urbanisme qui consacre, dans son projet d'aménagement & de développement durable, les modes de déplacement doux, propres et peu nuisants que sont la marche à pied et les cycles. Ces moyens de déplacement sont en effet aujourd'hui unanimement reconnus pour apporter un réel mieux vivre, particulièrement en matière de santé publique.

Intégrés à la vie quotidienne, ils ne sauraient se limiter au loisir et au tourisme. La construction de logements envisagée dans le P.A.D.D. engendrera une augmentation de la population dans un même espace. Les modes de déplacement doux sont particulièrement adaptés à ce type d'urbanisation puisque toutes les commodités d'usage sont à proximité des résidents. Densité d'habitation et transport doux s'avèrent être des acteurs directs du maintien et du développement de commerces & services de proximité dont la population brécéenne ne saurait se passer. Le plan de déplacements du P.L.U. répond à différents objectifs adaptés à l'habitant et à son usage de l'espace public. Nous avions remis aux élus brécéens, en mars 2016, différentes propositions favorisant les modes doux par l'apaisement de la circulation routière. Nous serions heureux de les voir incorporées pleinement dans ce nouveau plan local d'urbanisme pour Brécey.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 2.1

Objet : aménagements vélo/piétons

Le 29 décembre 2015

Monsieur le maire,

Suite à nos différents échanges des jours derniers, nous avons listé ci-après les différents points qui posent problème selon nous ainsi que les aménagements cyclistes et/ou piétons qui nous apparaissent prioritaires. Ne nécessitant pas d'investissements lourds pour la plupart, ils pourraient être réalisés à très brève échéance.

Stationnements vélos
- près de la bibliothèque intercommunale (à créer)
- à l'entrée du jardin des plantes (à rétablir)
- à l'entrée du stade de football synthétique (non-respect des anneaux existants, souvent rendus inaccessibles à cause du stationnement gênant)

Bandes cyclables actuelles : elles sont le plus souvent encombrées de cailloux et de branchages et parfois utilisées comme stationnement auto (notamment au niveau du carrefour des Morts).

Bandes cyclables à créer
- rue des Mares, entre le rond-point du bas de la rue du Puits-Hamel et la limite communale (salle omnisports Roger-Lemoine).
- boulevard Pasteur, entre la Maison de quartier et le boulevard du Luxembourg.
- pour la partie du boulevard Pasteur située devant le lycée, nous souhaitons être associé le plus tôt possible à la réflexion sur son aménagement. C'est un secteur crucial de la ville (lycée, équipements sportifs, maison de quartier, nombreux logements…) et il est indispensable que l'accessibilité vélo/piétons y soit traitée de manière exemplaire.
- rue du Général-de-Gaulle, dans le sens montant (ce qui assurerait une meilleure protection des cyclistes à faible vitesse et contribuerait à apaiser la circulation automobile). Passages protégés piétons à revoir.
- rue du Général-de-Gaulle, au débouché de la rue Millet : pas évident à identifier comme passage protégé et donc pas sécurisant (vitesse excessive des véhicules montants et manque de visibilité des véhicules descendants).
- place du Petit-Palet, face au collège Challemel-Lacour : traversée dangereuse à cause de la vitesse excessive des véhicules venant aussi bien du boulevard Foch que de la place Carnot.

Quartier Pont-Gilbert et liaison vers la voie verte Paris/Le Mont-Saint-Michel

- une rencontre a eu lieu sur place avec M. Hurel, directeur des services techniques, en mai 2014. Nous avions préconisé la mise en place de trois panneaux indicateurs (un premier à la sortie immédiate de la gare, un second au rond-point de la gare, un troisième à l'angle de la rue du Pont-Gilbert pour indiquer la direction du Chemin des Grèves). Il serait logique d'indiquer à partir de la gare la direction générale « Le Mont-Saint-Michel / Paris / Granville » puis, au niveau de la passerelle « Le Mont-Saint-Michel / Paris » en fléchant vers le Val-Saint-Père, et « Granville » pour le franchissement de la passerelle. M. Hurel avait insisté sur la nécessité de choisir pour ces panneaux un mobilier urbain cohérent avec la réfection récente de la place de la Gare.
- nous avions aussi recommandé le traçage à la peinture blanche, rue du Pont-Gilbert à partir de la voie ferrée, d'une bande cyclable unidirectionnelle, de chaque côté de la voirie, dans le sens de la circulation générale.

Zones de rencontres et double sens cyclables (DSC)
- Pour des raisons de « lisibilité », il serait plus cohérent de classer en zone de rencontre l'ensemble de la voirie dans les Trois-Quartiers (non seulement les rues des Chapeliers, du Tripot, Pomme-d'Or, Boudrie, des Trois-rois, d'Orléans, Saint-Anselme, place SaintGervais et Saint-Aubert) mais aussi la rue Challemel-Lacour et la partie de la rue SaintGervais située entre la place du même nom et la rue de Brémesnil. Cela simplifierait la signalisation (inutile de répéter le panneau B52 à chaque entrée de rue). Cela suppose aussi que la réglementation relative aux zones de rencontre y soit clairement appliquée : généralisation des doubles-sens cyclables (et donc mise en place, si nécessaire, des panneaux réglementaires « sauf vélo » sous les panneaux « sens interdit »), stationnement automobile autorisé sur les seuls emplacements délimités, signalisation minimale, et si possible régime de priorité à droite.
- La réfection de la rue du Collège et rue Jacques-Simon aurait pu permettre la création de DSC à proximité immédiate d'un établissement scolaire fréquenté par plus 400 élèves, dont beaucoup pourraient s'y rendre à vélo. C'était d'ailleurs prévu dans l'avant-projet. Une belle occasion manquée !
- La zone de rencontre de la rue de Geôle pourrait sans difficulté majeure être étendue à l'ensemble de la « Vieille ville ».
- DSC à créer rue Saint-Exupéry (pour faciliter l'accès vers la place Patton et l'hyper-centre depuis le quartier Molière et le lycée).

Restant à votre disposition pour plus de détails, veuillez agréer, monsieur le maire, nos sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 2.2

Objet : Demande de subvention

Avranches, le 22 février 2016

Monsieur le maire,

La création d'une Maison du vélo à Avranches se présente pour Vélocité comme un projet qui répond à la volonté de proposer diverses activités visant la pratique et la promotion du vélo comme un moyen de locomotion doux.

Centrée sur un atelier vélo pour l'apprentissage de réparations courantes, la vocation de cette Maison, pour satisfaire à sa finalité, appelle principalement l'intégration progressive d'une vélo-école et du service de promotion du vélo auprès des entreprises et des établissements scolaires.

Ce projet, pour être mené à bien, demande un travail de réflexion et de nombreuses rencontres avec des acteurs institutionnels/territoriaux et des personnes qui interviennent dans ce type de structure.

L'engagement de Vélocité en faveur de ce projet, engagement qui, pour l'heure, ne présume pas de la fonction administrative future de Vélocité au sein de la Maison du vélo, demeure conditionné par une aide financière de la ville d'Avranches.

Autrement dit, Vélocité entend présider le projet de la Maison du vélo, dans sa phase de création, sans toutefois, pour l'instant, anticiper sur son rôle dans sa phase de gestion effective.

L'aide financière attendue par Vélocité, s'élevant à 750 euros pour l'année 2016, a pour but de couvrir les frais que la mise en place de ce projet implique (étude, déplacements, divers frais administratifs).

Pour fonder notre présente demande de subvention, vous recevrez, au début du mois de mars, un avant-projet qui, s'appuyant sur une description de la Maison du vélo selon sa finalité et spécificité de s'inscrire au niveau du territoire de la ville d'Avranches, pose les questions/interrogations auxquelles nous aurons, en partenariat, à répondre pour conduire à terme et de manière pérenne ce projet.

En espérant que vous répondrez à notre demande de subvention,

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 2.3

Objet : Coopération Vélocité/Ville d'Avranches

Avranches, le 28 avril 2016

Monsieur le maire,

Nous sommes particulièrement heureux que le projet de la Maison du vélo à Avranches connaisse prochainement, le mardi 10 mai 2016, une première réalisation/étape.

Ce rassemblement de l'ensemble des associations/clubs vélos et des vélocistes locaux débouchera certainement sur des idées clés à la fondation de cette Maison et, consécutivement à cette première réunion, à la formation d'un groupe de travail qui mènera à bien ce projet.

Conformément à la dimension de promotion du vélo que recouvre cette Maison, laquelle appelle un développement des infrastructures cyclables au niveau de la ville d'Avranches, l'une n'allant pas sans l'autre, **il nous apparaît approprié que la ville d'Avranches regarde cette réunion du 10 mai comme l'occasion d'annoncer les personnes qui, du Conseil municipal et des services techniques, seront les référents vélos de la ville d'Avranches**.

Suggestion. Pour Vélocité, au regard de la représentation du Conseil municipal, et des fonctions qui lui reviennent, Monsieur Philippe Droullours nous semble devoir être notre interlocuteur élu.

Concernant les services techniques, nous n'avons pas de préférence en faveur d'une personne en particulier.

Cette annonce serait fondatrice d'une relation de partenariat effective, constructive et pérenne. La proposition d'une première date de réunion tripartie Vélocité/Elu/Services techniques serait bienvenue.

Nous souhaitons, au travers de ce présent courrier, affirmer une nouvelle fois notre entière détermination à vouloir contribuer, avec la ville d'Avranches, à rendre notre territoire plus ouvert à la pratique du vélo comme un mode doux de locomotion.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 2.4

Objet : Partenariat Vélocité/Ville d'Avranches

Avranches, le 8 juillet 2016

Monsieur le maire,

Le conseil municipal d'Avranches a accordé une aide financière à l'association Vélocité d'un montant de 300 euros.

Nous nous réjouissons de ce soutien qui témoigne, au même titre que la réunion de travail, en mairie, du lundi 20 juin 2016, impliquant M. Droullours, comme référence élu aux aménagements cyclables de la ville d'Avranches, et les services techniques, représentés par M. Hurel et M. Othon, de la qualité de notre partenariat qui, pour Vélocité, ne fait sens qu'au regard de ce qu'il nous reste à entreprendre ensemble pour développer, au niveau du territoire de la ville d'Avranches, les modes de locomotion doux.

La prochaine réunion tripartite élu/Vélocité/service technique se déroulera le mercredi 14 septembre 2016.

Pour l'anticiper et, conformément à la demande de M. Droullours, nous proposerons, avant le vendredi 15 juillet, nos propositions pour l'aménagement cyclable de la rue de la 4ème DBA et de l'ensemble rue Saint-Exupéry/rue Lanfranc/rue de Verdun. Ce courrier précisera également nos préconisations au regard de la signalisation pour assurer la continuité cyclable et intermodale entre la gare SNCF d'Avranches et la véloroute prenant le Mont-Saint-Michel pour destination.

Nous souhaitons, au travers de ce présent courrier, affirmer une nouvelle fois notre entière détermination à vouloir contribuer, avec la ville d'Avranches, à améliorer, dans un même mouvement, le cadre de vie des avranchinais(es) et répondre à un enjeu qui se dit sous le rapport de l'écologie.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.1

Objet : L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le 16 janvier 2016

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'association Vélocité s'emploie depuis plus de dix ans à promouvoir le vélo comme un moyen de locomotion doux au niveau de l'ensemble du territoire du pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

Concernant spécifiquement l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel, nous pensons que les restrictions qui s'appliquent à l'endroit des cyclistes sont injustifiées, nous situant devant l'obligation, le 19 janvier 2015, de contester administrativement l'arrêté du 1er décembre 2014 de la ville du Mont-Saint-Michel.

Le Tribunal administratif de Caen, le 2 décembre 2015, n'a pas jugé recevable notre requête. Convaincu de la justesse de notre démarche administrative, notamment au regard de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, laquelle atteste que la cohabitation piéton/vélo est sécurisée, le bureau de Vélocité s'est décidé en faveur de la poursuite de cette procédure en appel.

Nous défendons au Mont-Saint-Michel l'adoption de ce qui fait la règle dans toutes les villes de France, à savoir que la liberté d'usage de la chaussée soit la norme, les restrictions, l'exception.

Cependant, nous sommes parfaitement conscients des contraintes d'accès qui font l'unicité de ce lieu, en particulier pendant la très haute période touristique.

Aussi, nous souhaiterions vous rencontrer pour vous exposer une approche intégrative du vélo au Mont qui puisse satisfaire les différents usagers du vélo, que nous représentons, et lever notre recours en appel.

La résolution de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel représente moins une question technique que politique. Elle dépend de la volonté de reconnaître le vélo comme une solution à des enjeux qui touchent, en particulier, les finances publiques, l'environnement et la santé de nos concitoyens.

Nous espérons que vous considérez le vélo au Mont-Saint-Michel comme une priorité, en raison de son caractère symbolique, de la politique vélo de la région dont vous avez la présidence et qu'il vous tiendra à cœur de faire du Mont-Saint-Michel une ville cyclable, et de manière pérenne, l'année où cette ville accueillera le Tour de France !?

Vous trouverez, en pièce jointe, l'historique de notre action en faveur du vélo au Mont-Saint-Michel.

Nous vous laissons, selon vos disponibilités, définir le lieu, la date et l'heure de notre rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.2

Objet : L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le 22 janvier 2016

Copies à M. J.M. Julienne et M. B. Tétart

Monsieur le président,

L'association Vélocité s'emploie depuis plus de dix ans à promouvoir le vélo comme un moyen de locomotion doux au niveau de l'ensemble du territoire du pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

Concernant spécifiquement l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel, nous pensons que les restrictions qui s'appliquent à l'endroit des cyclistes sont injustifiées, nous situant devant l'obligation, le 19 janvier 2015, de contester administrativement l'arrêté du 1er décembre 2014 de la ville du Mont-Saint-Michel.

Le Tribunal administratif de Caen, le 2 décembre 2015, n'a pas jugé recevable notre requête. Convaincu de la justesse de notre démarche administrative, notamment au regard de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, laquelle atteste que la cohabitation piéton/vélo est sécurisée, le bureau de Vélocité s'est décidé en faveur de la poursuite de cette procédure en appel.

Nous défendons au Mont-Saint-Michel l'adoption de ce qui fait la règle dans toutes les villes de France, à savoir que la liberté d'usage de la chaussée soit la norme, les restrictions, l'exception.

De fait, au Mont-Saint-Michel, il n'a jamais été fait état d'incident lié à la présence des vélos ni, en conséquence, pu être établi qu'ils constituent un risque de « trouble à l'ordre public ».

Or, votre courrier que vous nous avez adressé, en date du 25 août 2015 (MT/BTE/CVO n° 2015-264), atteste de votre volonté d'une approche plus intégrative du vélo au Mont.

Aussi, l'année où le Mont-Saint-Michel accueillera le départ du Tour de France, nous espérons que vous considérez toujours le vélo au Mont comme un « dossier prioritaire » et que vous êtes déterminé à faire du Mont-Saint-Michel une ville cyclable.

Vélocité, souhaitant mettre en valeur le département de la Manche, a répondu à l'appel à projets, mis en place par la Maison du département, « Le Tour pour tous ». Comme vous le savez, tout projet doit intégrer « obligatoirement » les thèmes du « vélo » et de la « Normandie ». Pour le premier thème, il est précisé : « Comment évoquer le Tour de France sans parler du vélo ? ».

Nous souscrivons totalement, cela va sans dire, à cette idée, idée, sans nul doute, vôtre.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer dans le but de prendre connaissance de la manière dont vous pensez garantir l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel à l'ensemble des usagers quotidiens du vélo.

Nous vous laissons, selon vos disponibilités, définir le lieu, la date et l'heure de notre rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.3

Monsieur Prudhomme,

Depuis dix ans, l'association Vélocité, s'emploie à promouvoir le vélo comme un moyen de locomotion doux au niveau du pays de la baie du Mont-Saint-Michel et la pérennité de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel.

Nous sommes particulièrement satisfaits de savoir qu'Amaury Sport Organisation « *est engagé dans une démarche d'intégration de l'environnement dans l'organisation de ses courses* », regardant, en conséquence, comme l'un de ses « *axes prioritaires d'intervention* » la « *promotion du vélo dans la ville* ».

Nous partageons donc l'évidence que le Mont-Saint-Michel devienne, comme toutes les villes de France, une ville cyclable, accueillant, dès lors, sur son territoire la présence de tous les usagers du vélo, et ce sans exclusion, des cyclistes professionnels aux cyclistes quotidiens.

Nous voudrions vous rencontrer pour vous exposer le sens de notre démarche en faveur du vélo au Mont-Saint-Michel et prendre connaissance de ce que vous comptez faire, conformément à vos engagements sur un plan environnemental, pour la promotion du vélo dans la ville départ du Tour de France 2016, dans une ville qui restreint son accès aux cyclistes 5 mois de l'année, du 1er mai au 30 septembre, de 10h à 18h00, autant dire la majeure partie de l'année !

Nous ne doutons pas que le choix de retenir le Mont-Saint-Michel, pour ville départ du Tour de France 2016, ait pu se faire en conscience du fait qu'elle est la ville la moins cyclable de France et que vous aurez à cœur de lever la contradiction intenable devant les efforts consentis par nos concitoyens, notamment sur un plan financier[i], pour permettre le départ du Tour de France au Mont au regard du sort qui y est fait des cyclistes de tous les jours, d'ici et d'ailleurs.

Nous ne doutons pas non plus que votre volonté sera de mettre le Mont-Saint-Michel à la hauteur d'une ville comme Utrecht qui figure parmi les villes les plus cyclables d'Europe.

Nous vous proposons que nous nous rencontrions le 1er février à la rédaction du journal Ouest-France, à l'occasion de la « r*encontre de Christian Prudhomme* » que ce journal met en place ou, selon vos disponibilités, en aparté.

Nous espérons que vous donnerez suite à notre demande qui ne vise qu'une seule ambition/solution : permettre que le vélo au Mont-Saint-Michel trouve sa place, une place où les éventuelles restrictions puissent être justifiées, ce dont on peut attendre de toute mesure de police administrative.

Je vous souhaite, Monsieur Prudhomme, mes salutations les plus distinguées,

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.4

Objet : L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le 29 janvier 2016

Monsieur Legrand,

Comme vous le savez, l'association Vélocité s'emploie depuis plus de dix ans à promouvoir le vélo comme un moyen de locomotion doux au niveau de l'ensemble du territoire du pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

Dans la perspective de la première Convergence vélo au Mont-Saint-Michel, laquelle eu lieu le 6 juin 2010, nous nous étions rencontrés pour vous présenter les raisons qui nous engageaient à la mettre en place. Vous aviez décidé de soutenir financièrement notre démarche, la jugeant justifiée.

La prochaine Convergence, qui se tiendra le 12 juin 2016, demeure un évènement festif, mais nous regrettons que l'enjeu soit toujours la liberté d'usage de la chaussée. Nous revendiquons que cette liberté soit la norme et les restrictions, l'exception, comme c'est le cas dans toutes les villes de France.

Nous pensons, concernant spécifiquement l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel, que les restrictions qui s'appliquent à l'endroit des cyclistes sont disproportionnées, nous situant devant l'obligation, le 19 janvier 2015, de contester administrativement l'arrêté du 1er décembre 2014 de la ville du Mont-Saint-Michel.

Le Tribunal administratif de Caen, le 2 décembre 2015, n'a pas jugé recevable notre requête. Convaincu de la justesse de notre démarche administrative, notamment au regard de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, laquelle atteste que la cohabitation piéton/vélo est sécurisée, le bureau de Vélocité s'est décidé en faveur de la poursuite de cette procédure en appel.

Nous espérons, l'année où le Mont-Saint-Michel accueillera le départ du Tour de France, que vous considérez toujours le vélo au Mont comme une revendication légitime et que vous êtes déterminé à faire du Mont-Saint-Michel une ville cyclable.

Vélocité, souhaitant mettre en valeur le département de la Manche, a répondu à l'appel à projets, mis en place par l'Association du Grand Départ du Tour de France 2016, « Le Tour pour tous ». Tout projet doit intégrer les thèmes du « vélo » et de la « Normandie ». Pour le premier thème, il est précisé : « Comment évoquer le Tour de France sans parler du vélo ? ».

Nous souscrivons totalement, cela va sans dire, à cette idée, idée, sans nul doute, vôtre.

Comment, en effet, et en premier lieu, l'évoquer sans évoquer le fait que le Mont-Saint-Michel est « en queue de peloton » des villes cyclables en France !?

Nous souhaiterions vous rencontrer dans le but de prendre connaissance de la manière dont vous pensez intervenir, avant le 2 juillet 2016, pour garantir l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel.

Vous trouverez, ci-joint, le courrier que nous avons adressé à M. C. Prudhomme.

Nous vous laissons, selon vos disponibilités, définir le lieu, la date et l'heure de notre rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur Legrand, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.5

Objet : L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le 3 février 2016

Monsieur le Préfet,

L'association Vélocité s'emploie à promouvoir le vélo comme un moyen de locomotion doux au niveau de l'ensemble du territoire du pays de la baie du Mont-Saint-Michel et, depuis huit ans, à garantir la pérennité du caractère cyclable de la ville du Mont-Saint-Michel, démarche qui a toujours répondu à notre exigence de tenir compte de la spécificité de l'approche de cette commune, notamment en ouvrant l'espace accordé au vélo à partir de l'expérience acquise sur le terrain.

Cette méthodologie, décidée dans le cadre du *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel*, regroupant Vélocité, les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne, la ville du Mont-Saint-Michel et le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, a eu pour vertu de redonner, au travers de deux périodes tests successives, une accessibilité vélo au Mont.

Cependant, au plus grand regret des représentants des usagers du vélo, cette procédure, qui a le réel avantage de lever toute appréciation partisane sur la place du vélo au Mont, n'a pu être poursuivie, l'Etat statuant, via la sous-préfecture d'Avranches, que le vélo représente un risque « de trouble à l'ordre public ».

La légitimité de cet arbitrage n'ayant jamais été étayée, l'association Vélocité s'est trouvée dans l'obligation d'entreprendre un recours administratif qui, aujourd'hui, se continue au niveau de la Cour administrative d'appel de Nantes.

Vélocité s'est toujours montrée disposée, avant le recours administratif et aujourd'hui encore, à un compromis pour le vélo au Mont durant la haute saison (juillet et août).

Cependant, nos demandes de rendez-vous avec Mme la sous-préfète d'Avranches se sont vues essuyer un refus au motif de la « procédure contentieuse » déposée par Vélocité au début de l'année 2015.

Vous trouverez, ci-joint, deux courriers récents signés par la Mme la sous-préfète d'Avranches.

Le premier, en date du 11 janvier 2016, se prononce, et nous nous en réjouissions, l'attente fut longue en effet de l'obtenir, en faveur d'un rendez-vous prenant la question du stationnement vélo au Mont-Saint-Michel pour objet. Toutefois, ce courrier précise qu' « aucun stationnement de cycles n'est possible dans l'enceinte du Mont-Saint-Michel, à la fois pour des raisons d'espace indisponible et de protection au titre des monuments historiques » !

Nous ne pouvons être que particulièrement déconcertés par le positionnement de Mme la sous-préfète qui, nous octroyant finalement un rendez-vous, l'anticipe en évacuant la possibilité que nous puissions discuter de ce qui le justifiait !

Cette volonté décidée de fermer le dialogue avant de l'ouvrir ne fait que trop écho à l'annulation par la sous-préfecture d'Avranches du rendez-vous que Vélocité avait obtenu auprès de Mme la ministre Ségolène Royal le jeudi 4 décembre 2014 à l'occasion de sa rencontre avec les associations environnementales de Mont et de la baie (Ouest-France daté du 22.11.2014). En tant qu'association de défense de l'environnement, Vélocité avait sollicité un rendez-vous qui a été annulé au dernier moment, sans même un mot d'explication !

Notre consternation s'éprouve également devant la partialité évidente dont ce courrier témoigne au regard du « dossier vélo » du Mont-Saint-Michel. Comment penser qu'une personne qui, de sa fonction de représentation de l'Etat, de son obligation, en conséquence, d'impartialité et de réserve, s'arroge le droit de décider de l'irrecevabilité d'un aménagement dont la réalisation dépend d'un examen plénier impliquant notamment la DREAL, comment penser donc que cette personne puisse être regardée comme animée par un esprit intègre ?

Enfin, l'assertion de Mme la sous-préfète, soutenant que le stationnement est inenvisageable au Mont-Saint-Michel, rencontre un démenti de terrain. En effet, la base de la Tour Gabriel et la montée des Fanils, pour ne suivre que les conclusions du rapport d'Indiggo-Altermodal du 1er mars 2011, nous ne pouvons que le souligner une nouvelle fois, s'offre comme deux espaces susceptibles d'accueillir des arceaux à vélo.

Le second courrier, en date du 29 janvier 2016, annule notre rendez-vous avec Mme la sous-préfète prévu le 3 février 2016, courrier qui allègue le même argument du recours administratif en cours.

Devons-nous rappeler que ce recours administratif ne concerne pas un arrêté de la préfecture de la Manche mais l'arrêté municipal de la ville du Mont-Saint-Michel du 2 décembre 2014 !

Dès lors, nous ne comprenons pas le sens de la raison invoquée par Mme la sous-préfète pour rendre raison de ce nouveau rejet de notre demande de rendez-vous.

Cette demande répétée ne répond, pour Vélocité, qu'à la volonté de définir, en partenariat avec l'Etat, en tant que membre du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, une approche plus intégrative du vélo au Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire une approche qui, ne s'éloignant pas de la singularité de l'accès au Mont, s'ordonne de l'horizon qui fait la règle dans toutes les villes de France, à savoir que la liberté d'usage de la chaussée soit la norme, les restrictions, l'exception.

Nous souhaiterions, Monsieur le préfet, vous rencontrer avant la fin du mois de février 2016, en espérant que vous regarderez notre demande de rendez-vous comme le témoignage de notre détermination entière à vouloir contribuer à la réalisation cohérente de la politique environnementale du gouvernement.

Nous vous laissons, selon vos disponibilités, définir le lieu, la date et l'heure de notre rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.6

Objet : Accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le 25.04.2016

Monsieur le Préfet,

Lors de l'audience que Monsieur Marmion nous a accordé le mardi 22 mars 2016, nous avons pu préciser l'esprit qui oriente notre démarche au Mont-Saint-Michel et, plus spécifiquement, notre souhait de reconsidérer l'accessibilité vélo au Mont en suivant la demande du département de la Manche qui, au travers du courrier en date du 25 août 2015, se prononçait en faveur d'une restriction de l'accès vélo du Mont aux seuls mois de juillet et août.

Récemment, le vendredi 22 avril 2016, notre rencontre avec Mme Nouvel, M. Julienne et M. Tétart s'est donnée comme une confirmation de l'ambition des élus du département de la Manche de voir le Mont-Saint-Michel lié à un réseau cyclable cohérent et continu au niveau du pays de la baie, et au-delà, au nom de la promotion de l'usage du vélo comme un mode de locomotion doux et du développement du tourisme à vélo.

Au cours de cette réunion, et en témoignage de notre entière volonté de situer la question du vélo au Mont-Saint-Michel dans une logique d'aménagement du territoire et de coopération/dialogue, **nous avons soutenu la proposition de remettre en place, sous votre égide, le *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel***.

Ce Comité, en sommeil depuis deux ans, pourrait regrouper la Préfecture de la Manche, le Département de la Manche, le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, les mairies du Mont-Saint-Michel et de Pontorson, les représentants des usagers du vélo, à savoir Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne.

Par ailleurs, et de manière corrélée à la fonction de ce Comité qui visait à définir la place du vélo au Mont-Saint-Michel à partir de l'expérience acquise et objectivée sur le terrain, **Vélocité vous soumet l'idée de considérer le mois de septembre 2016 comme une période d'expérimentation vélo réversible**, c'est-à-dire une période au cours de laquelle l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel sera effective du 1er septembre 2016 jusqu'au 30 septembre 2016, 24/24h, « réversible » au sens où la décision de considérer le mois de septembre comme un mois sans restriction d'accès vélo appartiendra à ce Comité dans son ensemble.

Ces deux propositions, pour Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Normandie et de Bretagne, correspondent à une vive attente qui ne s'ordonne pas seulement de la cohérence de la politique vélo à l'échelle de la baie du Mont-Saint-Michel mais du sentiment que nous venons pleinement appuyer, de manière mesurée et concertée, la détermination de l'Etat de satisfaire à la fois, là où il à faire un choix, à un impératif écologique et économique.

Dans le but de définir les modalités de fonctionnement de ce Comité et de mettre en place la période d'expérimentation recouvrant le mois de septembre 2016, et **pour nous assurer que l'Etat lui donne autorité et légitimité**, nous souhaitons qu'il puisse se réunir avant le samedi 11 juin 2016, entendu qu'il nous apparaît nécessaire de **pouvoir annoncer, pour une raison essentiellement symbolique, lors de la Convergence vélo du Mont-Saint-Michel du 12 juin 2016, que l'ensemble des différents acteurs qui ont aujourd'hui la responsabilité du « dossier vélo » du Mont regardent avec le même intérêt toutes les pratiques du vélo, de la pratique sportive, telle qu'elle s'incarne au travers du Tour de France, à la pratique quotidienne et de loisir**.

Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne sont foncièrement attachées à l'idée, au même titre que le Département de la Manche, telle fut notre conviction à l'issue de la réunion de vendredi dernier, que nous pouvons et devons collectivement résoudre

la question du vélo au Mont sans précipitation, en somme, *donnons-nous le temps et, ensemble, faisons bien les choses*.

Nous espérons sincèrement, Monsieur le Préfet, que vous répondrez positivement à nos attentes et que nous pourrons très prochainement vous rencontrer pour discuter plus avant de ces deux propositions, en présence idéalement des élus référents du Département de la Manche de ce « dossier », vous laissant la liberté, selon vos dispositions, de définir la date, le lieu et l'heure de notre rendez-vous.

Je vous souhaite, Monsieur le Préfet, mes plus sincères salutations,

Pour les bureaux de Vélocité et des ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne,

Annexe 3.7

Objet : L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le 18 mai 2016

Monsieur le président,

Le vendredi 22 avril 2016, nous avons rencontré Mme Nouvel, M. Julienne et M. Tétart pour aborder la question de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel et s'accorder sur son évolution.

Cette réunion a débouché sur la formulation de deux propositions adressées au préfet de la Manche dans un courrier en date du 25 avril 2016. La première proposition pose le mois de septembre 2016 comme un mois d'expérimentation vélo, la seconde, corrélée à la première, appelle à la refondation du *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont* dont la Préfecture de la Manche aurait la présidence.

Vous trouverez, ci-après, ce courrier.

Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne ont reçu une réponse, via un courriel, émise par la sous-préfète d'Avranches.

Vous trouverez, ci-après, le copier-coller de la réponse de la Préfecture de la Manche (via la sous-préfète) dont **l'inconsistance est un affront à notre engagement citoyen et notre intelligence**.

Nous vous laissons apprécier le semblant d'argumentaire qui rend compte du caractère « inenvisageable » de notre première proposition.

Nous notons, par ailleurs, que la réponse de la sous-préfète de la Manche est particulièrement mal informée quant à l'historique de ce *Comité* dont nous pouvons fournir la convention, datée et signée, qui regroupe le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, la ville du Mont-Saint-Michel, Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne.

La réponse de la Préfecture de la Manche fait témoignage, et de manière définitive, de son refus d'adopter une logique de concertation prenant appui sur la spécificité de l'approche du Mont-Saint-Michel, par un relevé objectivé de la fréquentation vélo et piétonne du mois de septembre 2016, ce qui explique l'absence totale de toute raison argumentative, par conséquent, l'arbitraire qui la trame.

Ce positionnement de la Préfecture, inacceptable pour les représentants des différents usagers du vélo, nécessite une réponse/résolution politique à la hauteur de vos fonctions, en tant que président du Conseil départemental de la Manche et vice-président du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, **et de vos engagements écrits** en faveur de la réduction des restrictions de l'accès vélo du Mont aux seuls mois de juillet et août. Ci-après, votre courrier en date du 25 août 2015.

Nous vous prions, Monsieur le président, de prendre la mesure de l'impasse que nous impose la Préfecture de la Manche **pour affirmer politiquement votre détermination/pouvoir de conduire le « dossier vélo » du Mont-Saint-Michel à une évolution significative**.

Autrement dit, **nous vous demandons de faire usage de votre pouvoir exécutif en tant que président du département de la Manche et vice-président du Syndicat mixte** afin de donner effet aux deux propositions soutenues et élaborées par Vélocité, les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne et les vice-présidents du Conseil départemental de la Manche, Mme Nouvel et M. Julienne.

Suite à la décision de la Préfecture de la Manche de donner à son autorité administrative un caractère autoritaire, les représentants des différents usagers du vélo sont obligés à plusieurs décisions.

Vous allez recevoir, sous peu, la décision prise par la Fédération Française de Cyclotourisme.

Par ailleurs, les représentants des différents usagers du vélo ne laisseront pas se dérouler le Tour de France sans donner à entendre un contre point-de-vue sur l'imposture dont il est la couverture si, en effet, cet évènement est sans contrepartie pour les infrastructures cyclables dont toutes les collectivités territoriales font la célébration dans leur communication !

A l'image, nous répondrons par la réalité !

Vous savez que nous tenons toujours nos engagements.

Nous devons sortir de la voie dans laquelle nous engage l'absence d'acte politique.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.8

Objet : Comité vélo/accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches, le jeudi 16 juin 2016

Monsieur le directeur,

Le courrier du 31 mai 2016 du président du Conseil départemental de la Manche appelle à la mise en place « dans les meilleurs délais » du Comité vélo.

Nous nous en réjouissons et nous espérons que cette réunion nous conduira à saisir le mois de septembre 2016 comme une nouvelle période expérimentale vélo au Mont-Saint-Michel.

Cette expérimentation nous permettra d'obtenir des données objectivées nécessaires pour mieux définir la place du vélo au Mont-Saint-Michel.

Dans la perspective de cette nouvelle réunion du Comité vélo, nous souhaiterions vous faire part de nos disponibilités au cours du mois de juillet 2016 :

Du lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet (préférence).
Du mardi 21 juillet au vendredi 24 juillet.
Du mardi 28 juillet au vendredi 1er août.

Nous proposerons à Monsieur Schneider, président de la Fédération des Usagers de la Bicyclette, et à Monsieur Lamouller, président de la Fédération Française de Cyclotourisme, d'être présents à cette réunion.

Nous espérons donc vivement que le Comité vélo pourra se réunir au cours du mois de juillet.

Cordialement,

Pour le bureau de Vélocité,

Annexe 3.9

Objet : Cahier des charges expérimentation vélo au Mont-Saint-Michel

Avranches, le 18.10.2016

Monsieur le sous-préfet,

Nous avons examiné attentivement le "cahier des charges de l'expérimentation cycliste" que nous a transmis le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel.

Les modalités de l'étude de cette nouvelle période d'expérimentation vélo au Mont nous apparaissent globalement satisfaisantes.

Cependant, nous souhaitons souligner que le Comité vélo, depuis plusieurs années, s'accorde sur le fait que la signalisation vélo "en amont" du Mont est insuffisante.

Aussi, pour que cette expérimentation, au regard spécifiquement du stationnement vélo, nous donne à apprendre quelque chose de nouveau, il nous apparaît souhaitable de devoir remédier concrètement à cette question avant la mise en place du dispositif expérimental.

Peut-être, pendant cette période expérimentale, pourrions-nous envisager une signalisation vélo temporaire susceptible de compléter et ainsi suppléer au déficit de l'actuelle?

Nous savons tous déjà que le stationnement vélo au pied du Mont est, pour beaucoup, corrélé à un manque de la signalisation des infrastructures vélos à l'approche et au niveau de la Caserne.

Nous pensons également que la détermination du "ressenti qualitatif" des piétons sur la "voie verte" demande à être établi sans induire, dans la réponse, le point de contrôle que l'on cherche à vérifier, en l'occurrence une "interaction passive" ou "active".

Nous demandons, en conséquence, de participer à l'élaboration du "questionnaire piéton" qui doit, de notre point de vue, et, en premier lieu, vérifier si les sondés savent qu'ils sont sur une voie verte et s'ils en connaissent l'esprit.

De plus, le département de la Manche nous semble devoir être associé à la définition de ce questionnaire.

Par ailleurs, nous doutons que le sondage de la perception des chauffeurs des navettes puisse être objectif en raison de l'opposition de Transdev, certainement encore réelle aujourd'hui, à la possibilité de partager, au Mont-Saint-Michel, la chaussée avec les cyclistes.

Nous souhaitons simplement ici émettre une inquiétude sur l'interprétation qu'il pourrait être fait des données recueillies et non une opposition de principe au recueil du témoignage des chauffeurs des navettes.

Si, en effet, les questions à visée qualitative/quantitative que représente ce « cahier des charges » est un appui, à terme, pour statuer sur l'accessibilité vélo du Mont pendant les mois de mai, juin et septembre, ne devrions-nous pas, dès aujourd'hui, nous accorder sur ce qui pourrait représenter, pour chaque partie du Comité vélo, un obstacle rédhibitoire à toute évolution de la définition de la période d'accès vélo au Mont ?

Il s'ensuit de ce qui précède que nous aimerions pouvoir, lors de la prochaine réunion du Comité vélo, reprendre ces différents aspects/points du « cahier des charges » (ci-dessus mentionnés).

Je vous souhaite, Monsieur le sous-préfet, mes plus sincères salutations.

Pour les bureaux de Vélocité et des ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne.

[i] La Communauté de communes d'Avranches Le Mont-Saint-Michel, pour ne parler que de cette collectivité territoriale, a mobilisé la somme de 140.000 euros pour contribuer au financement de l'accueil du Tour de France !